



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRÊTÉ  
N° DDETSPP-HEB/LOG 2023-03-01  
portant désignation du président de la commission de médiation d'Eure-et-Loir**

VU l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU les articles R 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-1545 en date du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, DDETS et DDETS-PP,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La commission de médiation qui statuera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 est présidée par M. Pierre COLSON, nommé en tant que personnalité qualifiée.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.